Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230510-2023_11-DE

D 23 03 11

Syndicat intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 MAI 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi 10 mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI, Virginie MAS.

Etaient excusés : Jean-Marc JOVET (pouvoir à Olivier SUSINI)

Objet : Décision modificative de budget n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,
Vu la délibération D 23 02 07 du 22 mars 2023 portant approbation du budget 2023,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Monsieur le Président explique que le Syndicat Intercommunal Murois va opérer les travaux nécessaires au réaménagement du parking du gymnase André Malraux conformément aux souhaits des deux communes.
Ces travaux comprendront :
Le décroutage d'enrobé actuel et évacuation en décharge
La couche de finition en enrobé noir 0/10 chaud sur 5 cm
La couche de stabilisé sur places de parking
Les bordures P3 enterrées de part et d'autres du cheminement en enrobé et 2ml de bordures P3 par place de parking pour les délimiter.

Il dit que les dépenses engendrées pour ces travaux sont couvertes par une dotation supplémentaire des communes membres.

Monsieur le Président annonce que le budget 2023 doit être rectifié comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
D- 21	2135	Installations générales, agencement	29 920 €	
R- 13	13141	Subvention d'équipement Communes membres		29 920 €
Total section Investissement			**29 920 €**	**29 920 €**

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230510-2023_11-DE

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM1 telle que présentée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 10 mai 2023

Le Président

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MURO
Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI